

Point 27 : Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Intervention : Pascale ROBERT (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Nous l'avons déjà souligné dans cette assemblée, nous vivons une période particulière et l'ensemble des services font le maximum pour assurer la continuité du service public et répondre aux différents besoins de la population dus au contexte. Les personnels de la métropole et de nos communes s'adaptent tant bien que mal aux contraintes sanitaires changeantes, même parfois contradictoires.

La délibération qui nous est proposé aujourd'hui apporte de nouveaux ajustements pour la gestion de la seconde période COVID-19. Les dispositifs de télétravail sont ajustés pour répondre aux nouvelles instructions gouvernementales. De même, nous ajoutons les autorisations spéciales d'absence "cas contact" et "personne vulnérable" notamment pour palier à certaines incertitudes juridiques et techniques qui restent avec l'assurance-maladie.

Nous constatons chaque jour le dévouement des agents et encore plus alors qu'il s'est manifesté par des actes de volontariat, de solidarité envers les habitants de nos communes. C'est pourquoi, dans cette situation particulière, le groupe communiste s'alarme de voir que les mesures liées à la Loi du six août 2019 sur la Transformation de la Fonction Publique, n'ont pas été supprimées par le Gouvernement. En pleine crise, le fait de détricoter le Statut Général des Fonctionnaires, revenant sur des acquis sociaux obtenus en juste retour d'un attachement au Service Public, doit être dénoncé.

La volonté gouvernementale de prendre pour modèle l'entreprise privée pour la gestion future des ressources humaines de la Fonction Publique : les recours aux contrats pour l'embauche sur postes permanents, les contrats de projet, les primes au mérite, les restrictions du droit de grève... Tout ceci viens casser un modèle dont nous connaissons la résilience.

Actuellement, les agents territoriaux sont inquiets des fameuses 1607 heures. Pour eux, il est clair qu'elles sont le cheval de Troie qui va remettre en cause leurs horaires de travail, leurs droits aux RTT, sans aucune compensation sur leurs salaires, gelés depuis des années. Les acquis sociaux obtenus dans nos différentes collectivités pour diverses raisons ne peuvent être rayés d'un trait de plume et nous, élus de ces collectivités, devons être au côté de nos agents.

Je vous remercie de votre attention.